



COMMUNE DE SOUES

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville Soues.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année écoulée (2021) et présente les résultats d'exécution.

Il constitue l'acte de clôture du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite d'approbation. Par cet acte, le Maire arrête l'exercice de l'année passée.

Le Compte Administratif de l'année 2021 a été voté le 7 Avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget communal, et son compte administratif se composent d'une section de fonctionnement et d'une d'investissement.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement, aux loyers communaux, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentaient 2 760 796,60 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les frais scolaires et périscolaires, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentaient 2 226 121,64 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'excédent de fonctionnement, qui servira à couvrir un éventuel besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat sera affecté en recettes de fonctionnement pour l'année 2022.

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2021 représente 534 674,96 €

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	650 526,69 €	Excédent brut reporté Compte 002	310 456,62 €
Dépenses de personnel Chapitre 012	1 143 915,20 €	Recettes des services Chapitre 70	18 454,74 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	328 147,54 €	Impôts et taxes Chapitre 73	1 804 672,99 €
Dépenses financières Chapitre 66	34 304,04 €	Dotations et participations Chapitre 74	531 321,76 €

Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	6 168,66 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	41 560,86 €
Dépenses Imprévues Chapitre 022	- €	Recettes financières Chapitre 76	1,34 €
		Recettes exceptionnelles Chapitre 77	4 792,92 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>2 163 062,13 €</b>	<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>2 711 261,23 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	63 059,61 €	Recettes en atténuation Chapitre 013	43 895,37 €
Virement à la section d'investissement Compte 023	- €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	5 640 €
<b>Total général</b>	<b>2 226 121,64</b>	<b>Total général</b>	<b>2 760 796,60</b>

Les principaux points à noter de l'exécution de la section de fonctionnement de l'année 2021 sont les suivants :

- La crise du COVID a eu un impact significatif sur les finances de la commune, obligeant à faire l'acquisition de matériel de protection, et surtout, à beaucoup recourir aux remplacements de personnels malades.
- En recettes, le transfert de l'intégralité de la taxe foncière en compensation de la suppression de la taxe d'habitation a été profitable à la commune.
- De même, la commune a bénéficié d'une nette augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale versée par l'Etat.

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 votés par la commune étaient les suivants :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti : 47,20 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 63,93 %
- *concernant les entreprises*
  - ↳ Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant. La CFE est perçue par la CATLP et pas par la commune.

Il en a résulté un produit fiscal s'élevant à 1 250 395 € soit 402,70€ par habitant.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, à des travaux de voirie...), et l'emprunt.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté Compte 001	240 532,64 €	Virement de la section de fonctionnement Compte 021	- €
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	91 873,10 €	Excédent de fonctionnement de l'année précédente Compte 1068	240 532,64 €
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	- €	FCTVA Compte 10222	12 334,25 €
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	630,70 €	Cessions d'immobilisations Chapitre 024	-
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	141 310,31 €	Taxe aménagement Compte 10226	39 979,40 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	5 640 €	Subventions Chapitre 13	26 274,50 €
Dépenses Imprévues Chapitre 020	- €	Emprunt Chapitre 16	-
Dépenses Imprévues Chapitre 020	- €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	63 059,51 €
<b>Total général</b>	<b>479 986,75 €</b>	<b>Total général</b>	<b>382 180,30 €</b>

Chapitre 020		Chapitre 16	
Dépenses Imprévues Chapitre 020	15 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	19 067
<b>Total général</b>	<b>758 884,58€</b>	<b>Total général</b>	<b>758 884,58 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Construction d'un city-stade sur le site du Lac
- Rénovation de la façade Est de l'Eglise
- Pose d'un bardage aux vestiaires du stade Commando Hispano
- Poursuite de l'Enfouissement des réseaux Avenue Henri Barbusse
- Réfection de l'Impasse Jean Maumus et du Passage Gabriel Péri
- Lancement d'études en vue de la rénovation thermique de la Salle Polyvalente

d) Les subventions d'investissements prévues au budget sont :

- de l'Etat : 53 650 €
- de la Région : 4 000 €
- du Département : 40 000 €
- Autres :
  - o De la Communauté d'Agglomération : 16 000 €
  - o De l'ADEME : 4 000 €

e) La dette

L'endettement de la commune s'élève au moment du vote du budget à 1 356 197,12 euros.

Il est composé de 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole d'Occitanie.

Ces emprunts s'éteignent en 2036.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Soues, le 13 Avril 2022

Le Maire,  
Roger LESCOUTE


